

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par lettre du 16 MAI 1975, Monsieur le Préfet de Mthe & Melle l'a informé que l'opération relative à la création d'un secteur C de maintien à domicile des personnes âgées était retenue au programme 1975,

Il comprend un foyer restaurant et un foyer club.

La participation de l'Etat est de :

- Foyer Restaurant :	600.000 Frs. x 40 %	.....	240.000 Frs
- Foyer Club :	300.000 Frs x 40 %	.....	120.000 Frs
	<u>900.000 Frs</u>		<u>360.000 Frs</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

Le plan de financement est arrêté ainsi qu'il suit :

CONSTRUCTION :

Toutes dépenses confondues :	.....	382.167,06 Frs
Subvention :	.....	152.868,00 Frs
Participation de la Commune	.....	229.299,06 Frs

L'Equipement du foyer restaurant et du foyer club est actuellement à l'étude. Dès que les dépenses seront chiffrées, un plan de financement séparé sera établi.